



## PREAVIS MUNICIPAL No 01-2018

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 27 mars 2018

**Objet : Autorisation de travaux – Aménagement du chalet du Mont-Bailly, réfection du chemin d'accès et approvisionnement en eau : Demande de crédit**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### 1. Introduction

L'alpage du Mont Bally a été acquis en 2007 par la commune de Gimel. Cette propriété appartenait auparavant à la commune de Lausanne. D'une surface totale de 35 ha, dont 17.7 ha de forêts et 17.3 ha de pâturages, ce domaine sylvo-pastoral a l'avantage d'être situé à proximité du village.

Un plan de gestion intégrée a été établi en 2010 dans le but de posséder un outil permettant d'anticiper les investissements et de valoriser ce patrimoine de manière dynamique et financièrement supportable pour la Commune propriétaire.

Plusieurs problèmes nécessitant des investissements ont été identifiés dans cette étude :

- Un chemin d'accès fortement dégradé
- Un volume de stockage d'eau insuffisant
- Des sanitaires (WC-douche) vétustes

Un avant-projet réalisé a été présenté en 2011 à la division Améliorations foncières (AF) du Service du Développement Territorial (SDT) dans le but de connaître le taux de subventionnement du coût des travaux projetés. Mais il a fallu attendre 2016 et le transfert des AF au Service de l'Agriculture et de la Viticulture (SAVI) pour qu'une expertise fédérale réunissant tous les Services concernés puisse avoir lieu. Le PV de cette expertise précise que Confédération et Canton entre en matière sur les trois points principaux du projet, à savoir :



1. La réfection du chemin gravelé
2. La construction d'ouvrages permettant d'améliorer l'approvisionnement en eau
3. La construction de sanitaires dans le chalet et une nouvelle évacuation des eaux usées en direction de la fosse à purin

Le but de ces aménagements est de maintenir notre patrimoine tout en permettant à l'amodiatrice de disposer d'un outil de travail à même de faire face aux évolutions techniques et économiques. L'étude du projet définitif a été confiée au bureau J. Ansermet, Ingénieur Civil Sàrl à Nyon pour l'aménagement du chalet et la construction d'une citerne enterrée, alors que les aspects agronomiques, les aménagements sur pâturage et la coordination de l'ensemble des démarches ont été confiés au Bureau Montanum à Ste-Croix.

## 2. Réfection de l'accès

Mis à part un tronçon goudronné de 70 m de long entre la route des Clavalles et l'entrée du Pré à la Dame qu'il est prévu de gravillonner, l'accès au chalet se fait par un chemin gravelé de 800 m de long. Lorsque les vaches laitières sont au Mont Bally, l'amodiatrice doit emprunter ce chemin 4 fois par jour pour aller traire et livrer le lait.

Cet accès, très dégradé, doit être réfectionné entièrement en portant sa largeur à 3.5 m et en créant des dévers permettant une évacuation maximale des eaux de pluie lors de forts orages. Sur certains tronçons en forte pente, des renvois d'eau (alpines en bois) seront posés tous les 5.0 m.

## 3. Adduction d'eau

Les ressources en eau sur l'alpage du Mont Bally sont insuffisantes. Chaque saison, l'amodiatrice doit charrier de l'eau afin de compléter les citernes situées aux abords du chalet. Ces dernières possèdent un volume total de stockage de 45 m<sup>3</sup> (récoltant l'eau de la toiture du chalet) ce qui est insuffisant lors de longues périodes sans précipitation. La sécheresse de 2015, phénomène susceptible de se reproduire tous les dix ans, a mis en évidence que les normes de consommation en eau du bétail et des personnes travaillant au chalet étaient trop basses. De plus, le puits situé dans le parc au nord-est du chalet s'est asséché, ce qui est rare.

Un nouveau bilan de l'approvisionnement en eau a montré un déficit de 107 m<sup>3</sup>. Afin de le combler, il est prévu de construire une nouvelle citerne en béton armé enterrée à la place la petite citerne de 12 m<sup>3</sup> située côté nord-est du chalet. Cette nouvelle citerne permettra d'alimenter trois bassins en complément de celle de 40 m<sup>3</sup> côté sud-ouest du chalet.

L'eau du puits alimentera toujours un bassin situé à côté grâce à une pompe solaire fonctionnant en circuit fermé.

## 4. Aménagement du chalet

A l'intérieur du chalet un WC-douche pour l'amodiatrice sera construit dans l'espace existant situé à côté de la cuisine, au nord du chalet. Ce local sera isolé et les murs carrelés sur toute la hauteur. Les eaux usées seront dirigées vers la fosse à purin actuelle, ce qui nécessitera de créer une nouvelle conduite. Un convecteur électrique assurera un minimum de confort, surtout en début de saison lorsque les températures peuvent être basses.





## 5. Devis

Dans le tableau ci-dessous figurent la chronologie des étapes, les travaux envisagés ainsi que le montant des investissements sur la base de soumissions rentrées.

	Libellé	Montant Frs
<b>Accès</b>		
1	Réfection chemin, y compris apport de matériaux, mise en forme et pose de 25 alpines	67 200
<b>Sous-total accès</b>		<b>67 200</b>
 <b>Approvisionnement en eau</b>		
2	Construction d'une citerne enterrée	115 005
3	Conduite PE 3/4", pose comprise	9 438
4	Fourniture et pose pompe et panneau solaire	5 500
5	Aménagement places bassin	7 260
6	Fourniture bassins	2 958
7	Réfection du mur en pierres sèches de protection de C1	5 500
<b>Sous-total approvisionnement en eau</b>		<b>145 661</b>
 <b>Chalet</b>		
8	Travaux de génie civil extérieurs : démolition ancienne fosse, canalisations	42 130
9	Construction WC - douche amodiataire	36 575
10	Réserve divers et imprévus	7 406
<b>Sous-total cotal chalet</b>		<b>86 111</b>
 <b>Honoraires</b>		
11	Honoraire ingénieur civil : projet définitif, soumissions, surveillance des travaux et décomptes	35 000
12	Honoraires ingénieur agronome : projet définitif adduction d'eau sur pâturage, soumissions, mise à l'enquête de l'ensemble du projet, surveillance des travaux, décompte global pour les AF et coordination	8 700
13	Frais géomètre et CAMAC	2 500
<b>Sous-total honoraires</b>		<b>46 200</b>
TVA 7.7%		26 578
14	Etude agronomique TTC	6 200
15	Etude génie civil et chalet, y compris plans TTC	9 050
<b>Coût total du projet</b>		<b>387 000</b>



Ce montant de CHF 387'000.00 découlent de devis comparatifs sur les travaux de réfection du chemin, d'approvisionnement en eau et d'aménagement du chalet dont le détail sera remis à la commission ad'hoc.

## 6. Planification des étapes

Les travaux projetés ci-dessus sont prioritaires et font partie d'une première étape. La question de la réfection de la toiture va certainement se poser dans les années à venir, raison pour laquelle la Municipalité a signalé ce point aux Autorités subventionnaires de manière à laisser le dossier ouvert pendant 5 ans au moins. Le calendrier de réalisation de ces deux étapes pourrait être le suivant :

1<sup>ère</sup> étape - 2018 -2019 :

- Réfection de l'accès, aménagement du chalet et amélioration de l'approvisionnement en eau

2<sup>ème</sup> étape – 2022 :

- Réfection de la toiture

### 6.1 Subventions

Ces travaux sont subventionnables par les Améliorations foncières. Le taux de subvention varie selon la nature des ouvrages. Dans le PV de l'expertise fédérale du 28 juin 2016, les taux provisoires et sans engagement suivants sont mentionnés :

- Réfection du chemin : Frs 25.- /mètre linéaire
- Approvisionnement en eau : CH 33% ; VD 40%
- Chalet : selon projet définitif, mais de l'ordre de 25%

Sur la base de ces estimations, la Commune peut s'attendre à recevoir un montant de CHF 158'000.- à fonds perdu.

## 7. Financement

Afin de ne pas péjorer les liquidités communales, une demande de crédit auprès d'un établissement bancaire sera présentée.

Intérêt annuel de la dette taux 1 %

Amortissement 30 ans

## CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis No 01-2018 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour



## DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à soumettre ces travaux à l'enquête publique ;
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement du chalet du Mont-Bailly, la réfection du chemin d'accès et l'approvisionnement en eau selon le devis estimatif des bureaux Montanum et J. Ansermet ;
3. D'allouer un crédit maximum de CHF 387'000.00 TTC, subventions fédérales et cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux ;
4. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions fédérales et cantonales comprises, mais au maximum à CHF 387'000.00 aux meilleures conditions actuelles du marché ;
5. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
6. De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel, subventions fédérales et cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à CHF 16'770.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2018.

**Au nom de la Municipalité :**

  
Sylvie Judas  
Syndique

  
Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale

### Annexes :

- Description du projet
- Plans